



Parc national
du Mercantour



4 CULTURE
& PATRIMOINE
EN FOCUS



14
DÉCOUVERTE
Les sentiers
de la
renommée



2013: Vers un nouveau parc national

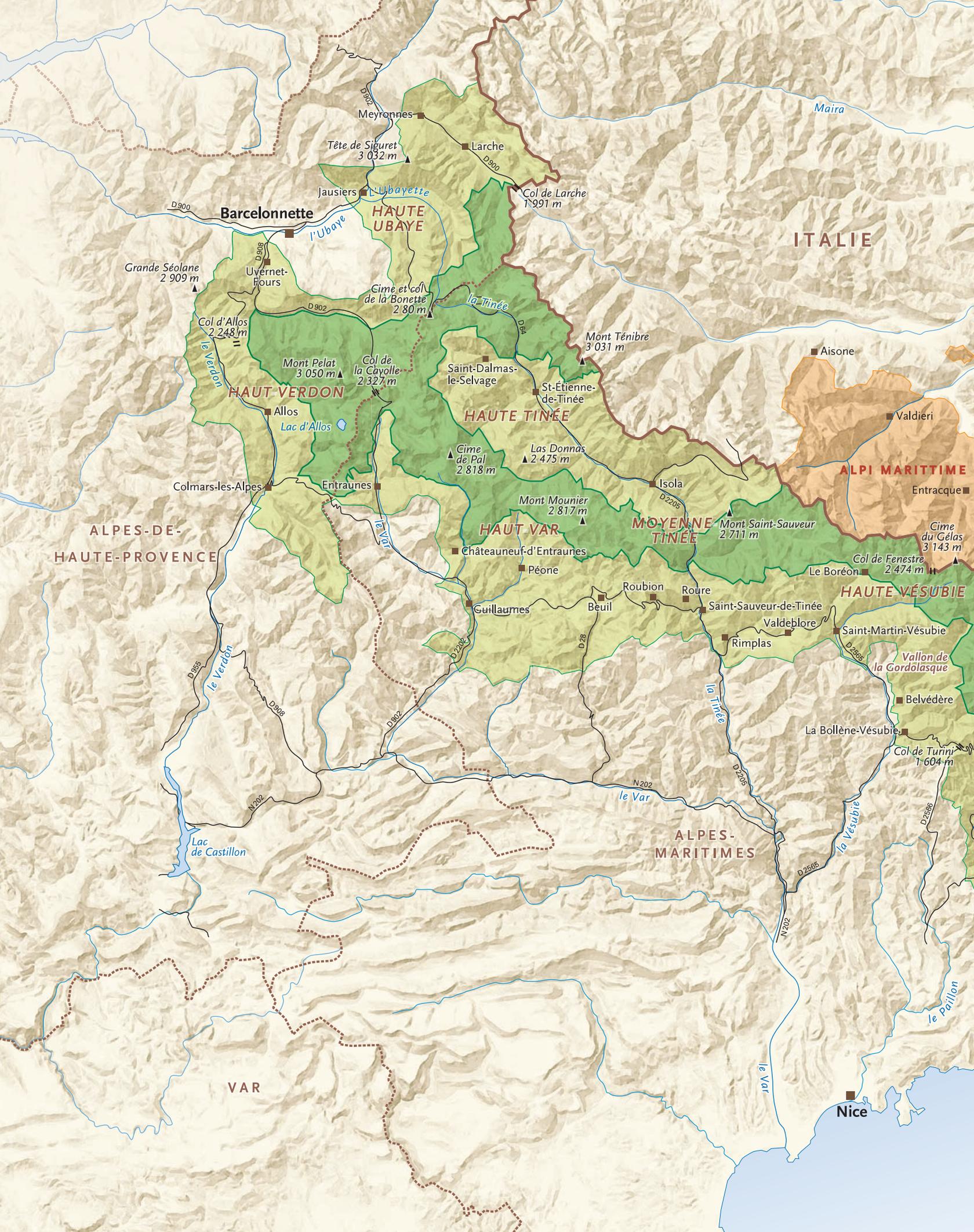
Mercantour

le magazine du Parc national

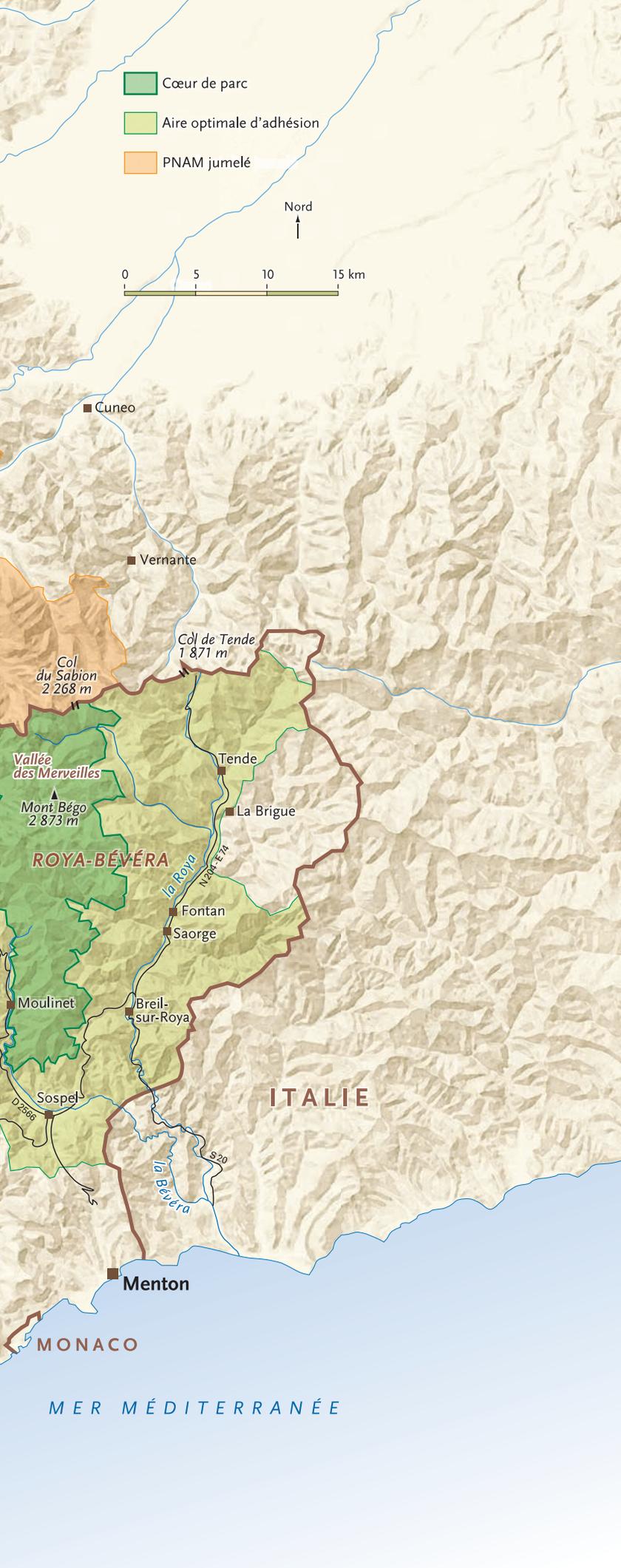
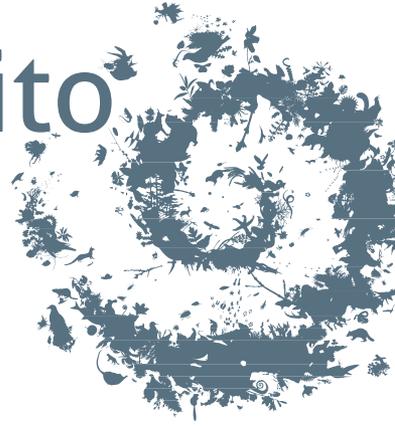
4 et 5 : Culture et patrimoine
6 et 7 : Faune et flore
8 et 9 : Monographie
Lagopède alpin, hermine et
lièvre variable

10 et 11 : Dossier Charte:
la parole aux acteurs locaux
12 et 13 : Actions du Parc:
nouveau lâcher de gypaètes
14 et 15 : Découverte
16 : Témoignage: Caroline Merle

N° 16
HIVER 2013



Le Parc national du Mercantour



Vers un nouveau parc national!

La vocation d'un parc national est de protéger un bien commun pour les générations futures. Afin de mener à bien cette mission, les parcs nationaux français comprennent deux parties distinctes sur leur territoire : le cœur, qui assure la protection de la nature grâce à une réglementation spécifique, et l'aire d'adhésion, qui favorise et promeut les activités humaines dans un esprit de développement durable. Les engagements du Parc national et ceux des collectivités et partenaires concernés sont définis dans la charte. Une fois validée par décret du Premier ministre, celle-ci sera soumise aux 28 communes qui décideront de leur adhésion par délibération de leur conseil municipal*. C'est donc un nouveau Parc national, assis sur une légitimité forte, qui va prendre le relais mi-2013.

La longue phase d'élaboration et de concertation sur le projet de charte a généré des attentes auprès des acteurs du territoire, que certains expriment dans ce numéro. Au rang des avantages figure celui de la valorisation économique apportée par l'appartenance à un parc national, qui demain sera réservée aux communes adhérentes. Nous savons aussi que certaines craintes demeurent encore parfois, bien qu'elles ne soient pas fondées : la crainte que le cœur puisse être élargi, alors que cela n'est ni envisagé ni possible, ou encore que les règles du cœur s'étendent à l'aire d'adhésion, ce qui n'est pas non plus prévu ni faisable. C'est pourquoi nous invitons tous les habitants des communes du Parc à lire attentivement ce numéro consacré à la charte : posez-nous vos questions**, aucune incompréhension ne doit subsister avant ce vote décisif des conseils municipaux pour l'avenir de votre territoire.

Enfin, toute l'équipe du Parc national et l'ensemble des administrateurs se joignent à nous pour vous souhaiter une excellente année 2013, qui sera marquée par le changement : la mise en œuvre de la charte, bien sûr, mais aussi la création du premier parc naturel européen avec notre voisin le Parco Alpi Marittime, prévue en ce début d'année.

Fernand Blanchi,

président du conseil d'administration du Parc national du Mercantour

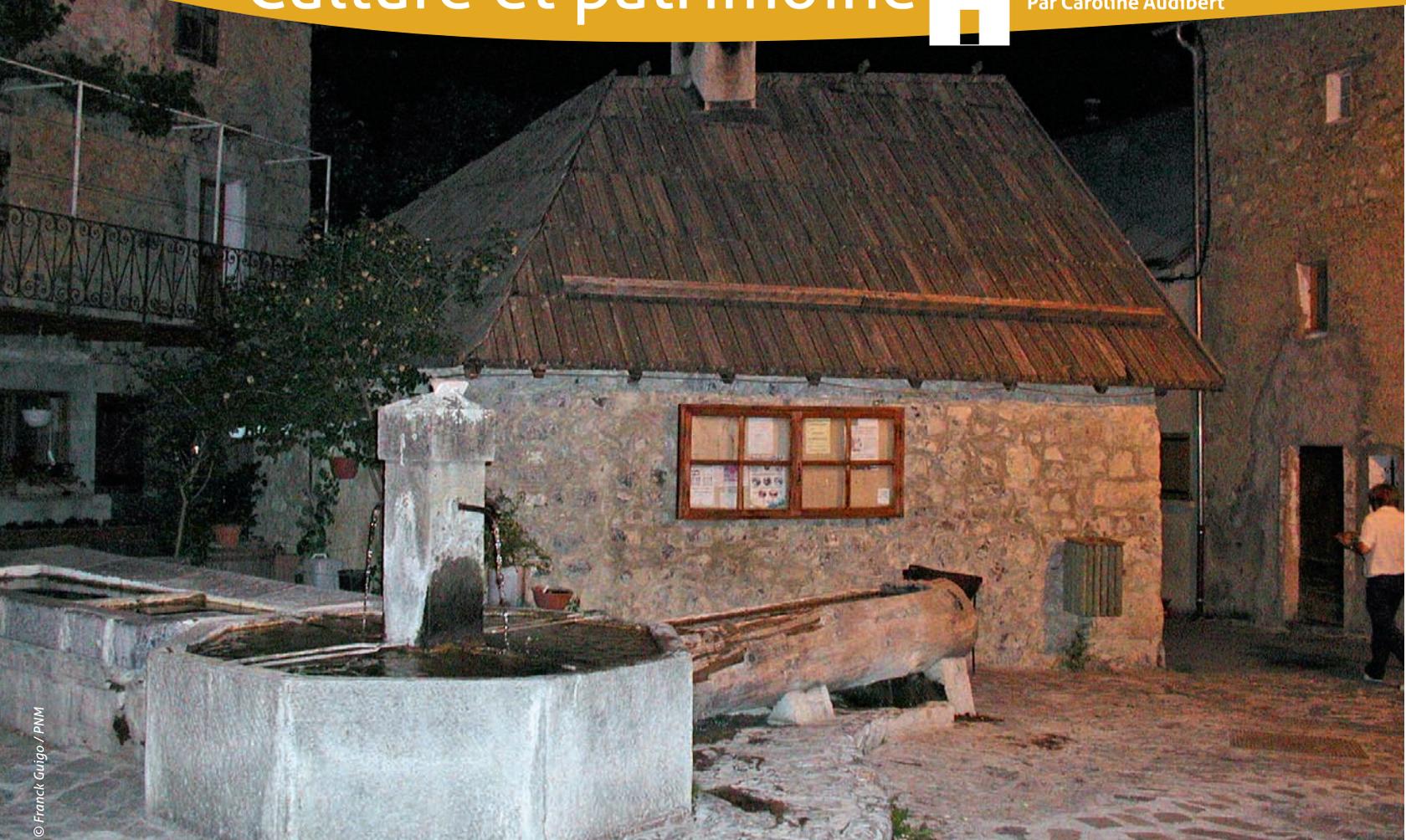
Alain Brandeis,

directeur du Parc national du Mercantour

Voici la carte du Parc national du Mercantour telle qu'elle a été délimitée en 1979 avec ses 28 communes. La continuité du territoire, au-delà de l'adhésion, est un enjeu fort : chaque commune apporte ses richesses naturelles, culturelles et paysagères à l'identité du Parc national.

* À l'heure de mise sous presse le projet de décret a été examiné en Conseil d'État.

**RDV sur notre site internet (www.mercantour.eu) ou par courrier (en adressant vos questions à « Questions Charte » - PN Mercantour - 23, rue d'Italie - 06000 Nice).



© Franck Guigo / PNM

Le patrimoine culturel en focus

Le four de Châteauneuf d'Entraunes, à côté de la fontaine-lavoir du village.

©Jean-Louis Cossa/ PNM

Depuis des millénaires, l'homme a laissé sur les montagnes et les vallées du Mercantour une empreinte profonde, essentielle. Cette terre de passage marquée par l'élevage et l'agriculture a inscrit son histoire dans les murs des terrasses, les fresques des églises, l'architecture des maisons et des granges d'alpages, le canevas des canaux...

Les paysages sont le fruit d'une société alpine répondant à une organisation sociale montagnarde. Les anciens portent aussi cette histoire du pays qui s'exprime à travers les fêtes de village. Toutes ces dimensions forgent le « caractère » du Parc. Rappelées en préambule de la charte, elles sont le fondement même du projet.

Les équipes du Parc national du Mercantour se mobilisent pour mieux connaître et préserver ce patrimoine culturel et immatériel unique. En cœur de Parc, l'attention se porte notamment sur l'architecture rurale, le patrimoine militaire et les gravures rupestres. Dans l'aire d'adhésion, la charte engagera l'établissement comme les signataires dans l'approfondissement et le partage des connaissances ou la restauration d'éléments

de notre patrimoine. La mobilisation de tous les savoirs trouvera écho, en générant des aides financières pour la restauration du patrimoine bâti et vernaculaire. Car il s'agit d'encourager la culture orale, gardienne des valeurs immatérielles du territoire, et de maintenir une culture vivante, grâce à l'organisation de fêtes de villages et d'événements impliquant toutes les générations.

Soutien financier à la restauration

Pour accompagner ces initiatives, en application de la charte, le Parc mobilisera ses réseaux de compétences ou des aides financières, dans le cadre de son dispositif de subvention, comme cela a été réalisé récemment avec les communes de Guillaumes (lavoir), de Châteauneuf-d'Entraunes (place du village) ou de Saint-Sauveur (soutien du Festival de la photographie de montagne), etc. La charte invite encore à réfléchir sur les évolutions architecturales et l'arrivée de nouvelles technologies. Comment intégrer de nouveaux matériaux au bâti existant, dans le respect de notre héritage culturel? La charte crée un espace de dialogue fructueux autour du patrimoine culturel. ■

Une nouvelle vision du territoire

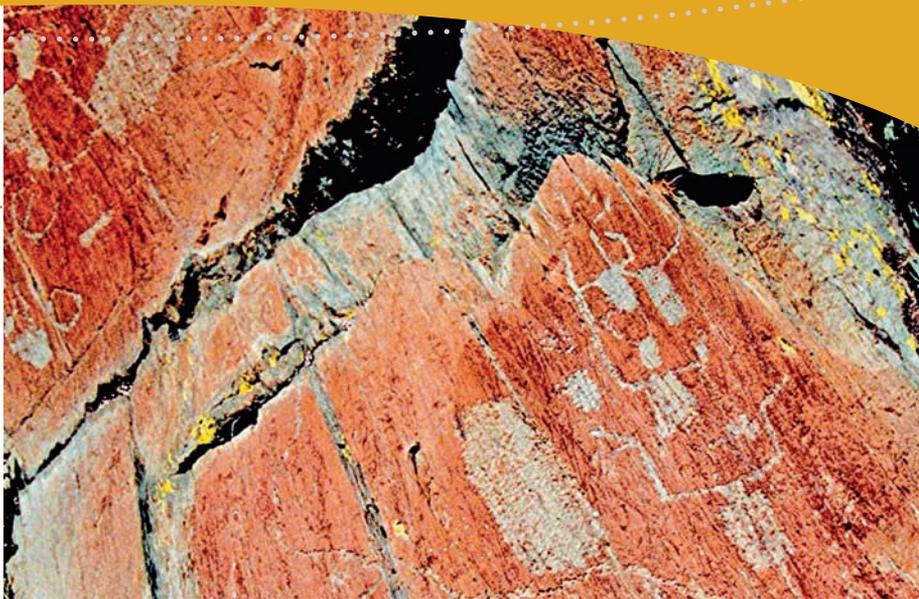
Comment se sont construits les paysages à travers l'histoire du territoire ? Comment, au cours des siècles, se répartissaient le bâti, les voies de communication, les pâturages et les terrasses de culture ? Les cadastres napoléonien et sarde des XVIII^e et XIX^e siècles permettent d'approcher ces questions. Réalisés pour lever l'impôt, ces plans témoignent de l'aménagement du territoire avant les grandes mutations paysagères et agraires du XX^e siècle.

Travail de longue haleine

La nouveauté du projet porté par le Parc repose sur le géoréférencement du cadastre napoléonien. Trois ans sont nécessaires pour traiter quelque 1 300 feuilles cadastrales et traduire les données historiques sur une cartographie. Le géoréférencement affinera nos connaissances et reconnaîtra les éléments fondamentaux de l'identité historique du territoire dans l'aménagement actuel. Disponibles à la communauté des chercheurs, ces documents numérisés dynamiseront les recherches en archéologie, histoire et géographie historique menées sur le Mercantour. Intégré dans le Système d'information géographique (SIG), ce projet sera finalisé en 2013, grâce au soutien de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des Départements (06 et 04), ainsi qu'au financement d'Alcotra et du PIT Maritime-Mercantour. ■

2013 célèbre le traité d'Utrecht

Il y a trois cents ans, le traité d'Utrecht (1713) marquait un tournant dans l'histoire du territoire. Rédigé sous Louis XIV, le premier traité écrit en français mit fin à la guerre de Succession d'Espagne... et à huit années d'occupation du comté de Nice. La France et la Savoie échangèrent alors leurs vallées alpines, selon la logique géographique des lignes de crête et l'Ubaye devient ainsi française. L'association la Roudoule a eu l'idée de réunir spécialistes français et italiens pour trois journées d'études réparties sur trois sites significatifs de cette histoire : le Val d'Entraunes, le haut Verdon et la vallée de l'Ubaye. Cette initiative est réalisée en partenariat avec l'association culturelle de Colmars-les-Alpes (Verdon) et de la Sabença de la Valéia (Ubaye). Le Parc national du Mercantour a soutenu financièrement le colloque international du Traité d'Utrecht, en septembre 2012. 2013 verra la publication des Actes, la réalisation d'une exposition et d'animations pédagogiques célébrant cet anniversaire.



Un scan 3D des gravures rupestres

Les gravures rupestres de la vallée des Merveilles ont traversé des millénaires. La question de leur évolution se pose aujourd'hui du fait de la fréquentation du site. Comment évaluer l'état de ce patrimoine et prendre les bonnes décisions ? Un site comme celui de la Voie Sacrée, dans la vallée de Fontanalbe, était très dégradé, rendant inconfortable le cheminement des randonneurs et mettant en péril les gravures. Son réaménagement, achevé en 2011, dessine désormais un chemin confortable et contribue à la préservation des pétroglyphes. Mais une réflexion doit être menée sur la gestion d'un site de renommée internationale. Le Parc envisage un relevé millimétrique des gravures, sorte de scan 3D, en 2013, avec le concours du ministère de la Culture. La charte met également en avant les initiatives précieuses des acteurs locaux comme la dynamique association Merveilles, gravures et découvertes. D'autant que les enjeux économiques du site (une vingtaine d'emplois à l'année) sont indissociables des enjeux patrimoniaux.

LE PATRIMOINE CULTUREL SUR UN ATLAS TRANSFRONTALIER

Les Parcs du Mercantour et Alpi Maritime mettent l'accent sur le patrimoine culturel dans la nouvelle édition de leur Atlas transfrontalier. Cette radiographie d'un espace en constante évolution en fait apparaître les spécificités culturelles, précise les notions de frontières, de voies

de communication, souligne le patrimoine artistique, historique et militaire, ainsi que les différences linguistiques. Grâce aux financements du Plan Intégré Transfrontalier Culture, le nouvel Atlas du patrimoine présente l'unité de ce territoire à travers quatre cartes et

18 fiches culturelles détaillées. Il complète les cartographies consacrées au patrimoine naturel qui font ressortir les caractéristiques environnementales et la répartition des espèces emblématiques. Cet outil technique et pédagogique sera disponible dès cette année.



© Franck Guigo / PNM

LE MERCANTOUR, DESTINATION VERTE

Un challenge a pris corps dans les vallées de la Vésubie et de l'Ubaye. Elles ont créé, avec le Parc, l'Association Mercantour Ecotourisme. La démarche implique un engagement des équipes du Parc national, des hébergeurs, des accompagnateurs et des opérateurs autour d'un objectif commun: donner à vivre aux visiteurs une expérience unique, celle de la découverte d'un espace sauvage et rare, où s'épanouit une biodiversité exceptionnelle, sillonné de vallées riches d'une histoire singulière et vivante. Ainsi, les opérateurs de l'Ubaye et de la Vésubie proposent à la vente onze séjours écotouristiques thématiques autour d'une manière de voyager originale faite de rencontres. De nouvelles offres sont attendues dans toutes les vallées du parc.

Vers une continuité écologique

Que contient la charte en matière de protection de la faune et de la flore ? Les espèces emblématiques du cœur du Parc, comme la reine des Alpes ou la saxifrage à fleurs nombreuses pour la flore, le gypaète barbu, l'aigle royal ou le bouquetin pour la faune, sont des éléments forts du caractère du Mercantour. Continuer à préserver, à toutes les échelles, la biodiversité du cœur reste l'ambition première du Parc.

Mais la vie des espèces protégées ne s'arrête pas à la frontière entre le cœur du Parc et l'aire d'adhésion. « La nature ne fait pas de saut », résumait Leibniz, philosophe du XVII^e siècle. Elle réclame même une continuité, à l'image de nos cours d'eau qui prennent leur source en altitude, puis ruissellent à travers monts et alpages avant de rejoindre les vallées, et enfin la mer. Pour veiller à leur état de santé, ne faut-il pas mener une réflexion écologique globale ? De même, la répartition de certaines fleurs, comme la gentiane de Ligurie par exemple, repose sur cette idée de continuité. Comme d'autres espèces, elle viendrait à disparaître si les stations étaient trop espacées, rendant la tâche trop difficile aux insectes pollinisateurs.

Côté faune, si les aigles royaux ont pour territoire de chasse les plus hautes sphères en cœur du Parc, ils nichent généralement plus bas en altitude, dans l'aire d'adhésion. Quant aux ter-

ritoires d'hivernage des chamois, bouquetins et mouflons, ils se situent sur les versants ensoleillés. Les grands ongulés sauvages les quittent pour monter en altitude l'été venu.

Ainsi, la philosophie de la charte consiste-t-elle à la prise en compte de la continuité écologique qui existe entre le cœur du Parc et l'aire d'adhésion.

Excellence environnementale

L'aire d'adhésion comprend des milieux uniques présentant des espèces et des milieux remarquables. C'est le cas des sapinières ligures, ces « bois noirs » rares en France, et des forêts anciennes boisées depuis plus de trois siècles, abritant des écosystèmes à part. Le Parc national y accompagne les forestiers et les communes vers une gestion préservant la richesse biologique de ces forêts dans le cadre des usages qui en sont faits.

De même, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la charte, la gestion des sites naturels d'une grande valeur écologique pourra bénéficier d'un soutien spécifique. Dans l'aire d'adhésion, il s'agit de poursuivre ce qui a été amorcé et de dessiner, dans un effort commun, un espace d'excellence environnementale, avec une gestion raisonnée. La charte signe l'entrée dans une phase de dialogue et de transparence entre tous les acteurs du territoire, sans jamais en passer par de la réglementation comme en cœur. ■

Premier bilan de l'Inventaire biologique généralisé

Après six années de relevés et de recherches menés sur le territoire Mercantour-Maritime – premier territoire à se lancer dans un inventaire de cette envergure en Europe – sonne l'heure d'un bilan. L'Inventaire biologique généralisé (ATBI) a permis de construire un réseau d'excellence scientifique constitué de 350 taxinomistes et écologues européens. Une quantité considérable de données a été récoltée : 61 000 observations d'espèces ayant entraîné 45 publications scientifiques et la saisie des données dans l'Inventaire national du patrimoine naturel, accessible au public. Côté Mercantour, on connaît à présent 1 457 espèces de lichens contre 426 avant l'Inventaire ; 42 nouvelles espèces de faune aquatique souterraine, dont 9 inédites pour la science. L'inventaire a aussi révélé des changements dans la répartition altitudinale d'espèces comme les chiroptères, les libellules ou les papillons, si

sensibles aux bouleversements climatiques. L'ATBI s'est encore intéressé à l'impact des activités anthropiques et du changement climatique sur la biodiversité des milieux agropastoraux et forestiers.

Après la récolte, l'analyse

Cet Inventaire est encore l'occasion de partager les connaissances avec un large public : scolaires, habitants et visiteurs sont, le temps d'une journée découverte, des chercheurs en quête de nouvelles espèces.

Quelles sont les perspectives territoriales ainsi ouvertes ? Outre une sensibilisation accrue à la richesse de notre patrimoine naturel, l'amélioration de nos connaissances du vivant invite à mieux préserver les espèces et leur habitat. L'ATBI fournit des outils de gestion du territoire parfaitement adaptés. Il reste des milieux à explorer, des espèces à découvrir et des milliers de données à analyser... À suivre donc ! ■

Des agriculteurs engagés



© Raphaële Charmetant / PNM

Le Parc national du Mercantour compte 1 600 hectares de prés de fauche, dont les deux tiers situés dans le haut Var et en Ubaye. Ces prairies structurent jouent un rôle économique important puisqu'elles produisent 50 % du foin consommé par les troupeaux locaux. En outre, ces prés recèlent une biodiversité extraordinaire. Ils attirent de nombreux insectes pollinisateurs, qui, à leur tour, attirent oiseaux et chauves-souris. Dans le projet de charte, le Parc souhaite renforcer le soutien aux agriculteurs, notamment à travers les mesures agro-environnementales (MAE) et des conventions pluriannuelles, afin de promouvoir les pratiques les plus respectueuses de l'environnement : la conversion à l'agriculture biologique, l'exclusion des OGM, le bon usage du fumier, le calendrier de fauche, etc. Depuis deux ans, le concours national des Prairies fleuries réunit une trentaine d'agriculteurs dans chaque vallée : le haut Var en 2010, l'Ubaye et le haut Verdon en 2011, la Roya et les vallées italiennes du Parc Alpi Maritime en 2012. La Vésubie et la Tinée sont au programme de 2013 ! Ainsi, des agriculteurs choisissent de contribuer à la préservation de la biodiversité. Demain, grâce à la charte, seront-ils plus nombreux ? ■



© Jacques Blanc / PNM

LES STATIONS DE SKI SE PRÉOCCUPENT DE LA FAUNE SAUVAGE

Les rapaces, et surtout les galliformes – tétras-lyre, lagopède et perdrix bartavelle –, peu agiles en vol, se laissent surprendre par les remontées mécaniques. Les câbles, principalement ceux des téléskis situés dans les zones boisées, sont jugés dangereux par l'Observatoire des galliformes de montagne. En 2005, un télésiège sur Auron et trois sur Isola 2000 avaient été équipés de flotteurs afin d'en signaler la présence. Ils ont été remplacés en 2011, avec la participation des personnels des stations de ski, des chasseurs, des bénévoles et des agents du Parc. Depuis 2010, dans le cadre du PADS*, une personne travaille sur cette question. Les nouveaux équipements des stations sont dorénavant porteurs de gaines rouges sur les câbles.

Mais les câbles ne sont pas la seule cause de mortalité des galliformes : le dérangement occasionné par la pratique du hors-piste peut leur être fatal. Le tétras-lyre se montre très vulnérable au cœur de l'hiver, car un envol hors de son « igloo » lui fait gaspiller une énergie précieuse. Il existe une zone d'hivernage de tétras-lyre sur le domaine skiable d'Isola 2000. Le Parc national tient à signaler les zones sensibles, comme cela a été fait en Savoie, à la station des Saisies, et veut sensibiliser les usagers à la protection de cette espèce. Les stations de ski du Mercantour s'orientent vers un développement respectueux des écosystèmes, l'un des objectifs de la charte.

* Programme régional d'aménagement durable et solidaire des Alpes-du-Sud



Vaillants face à l'hiver, les rois du camouflage

Avec le froid, ces rudes montagnards changent de peau pour passer plus inaperçus sur la neige. Une technique qui ne les met pas à l'abri de tous les dangers.

Trois espèces, le lagopède alpin, le lièvre variable et l'hermine, ont en commun d'être présentes toute l'année dans le Parc du Mercantour et de porter, en hiver, une livrée blanche. Grâce à ce costume quasi immaculé, elles se camouflent dans la neige. Alors, plutôt que de fuir face à un prédateur, leur immobilité devient une arme de survie. Ces animaux font ainsi des économies d'énergie ! Ils muent avant l'hiver, de sorte qu'ils acquièrent une pelisse plus épaisse et isolante car l'air, immobilisé entre les poils ou les plumes, limite la déperdition de chaleur. Chacun d'entre eux adopte un comportement qui lui permet de continuer à s'alimenter pour produire la chaleur nécessaire au maintien de sa température interne. Le lagopède s'alimente sur les crêtes déneigées par le vent. Le lièvre ronge les bourgeons, et même les petites branches des buissons qui émergent de la couverture neigeuse. Grâce à son système digestif à double passage, il arrive en effet à extraire des éléments nutritifs du bois coriace. L'hermine, elle, chasse sous la neige les micromammifères qui s'activent à la surface du sol.

Une neige protectrice

La neige est en effet un bon isolant grâce à l'air emprisonné entre les flocons. Dès que la couche dépasse 50 centimètres d'épaisseur, le sol est hors gel. Le lièvre et le lagopède utilisent ces mêmes propriétés isolantes : ils se calent contre un tronc ou un rocher et se laissent ensevelir. Le lagopède est la seule de ces trois espèces à faire l'objet d'un suivi régulier dans le Parc du Mercantour. Chaque printemps, dans le cadre de l'Observatoire des galliformes de montagne, les



Le lagopède alpin

Des taches noires

En hiver, seuls son bec et ses yeux restent noirs. De chaque côté de la queue, de grandes plumes sont aussi noires, mais ne sont visibles qu'à l'envol. Elles peuvent surprendre et effrayer un prédateur. Le mâle possède en plus une strie noire, appelée le lore, allant du bec à l'arrière de l'œil.

Des pattes tout terrain

Grâce aux plumes qui assurent une surface d'appui à ses pattes, le lagopède alpin s'enfonce peu dans la neige poudreuse. Et ses doigts, frangés de cornes, s'accrochent bien sur la neige gelée.

agents du Parc se postent, avant le lever du jour, sur des sites précis afin de compter le nombre de mâles chanteurs. Par extrapolation, ils évaluent la population globale afin d'en contrôler l'évolution et aussi de définir des quotas de chasse dans la zone d'adhésion du parc. Le lagopède vit ici à la limite de son aire de répartition, tant en latitude qu'en altitude. Il pourrait donc bien plus souffrir du réchauffement climatique que ses comparses en pelisse blanche.

Merci à Marion Bensa, garde-monitrice au Parc national du Mercantour (secteur du haut Var).

FICHE D'IDENTITÉ

Nom scientifique :

Lagopus muta

Surnom : perdrix des neiges

Famille : gallinacés

Poids : 400 grammes

Altitude en hiver : jusqu'à 2 300 m

Nourriture hivernale :

restes végétaux, bourgeons

Statut : effectif faible. L'espèce est menacée.



Le lièvre variable

Ses taches noires
Le lièvre conserve en hiver ses yeux sombres. L'extrémité de chaque oreille porte une tache noire toute l'année. Ses oreilles sont plus courtes que celles du lièvre commun, autre espèce présente dans le Mercantour.

Des pattes de coureur
Grâce aux poils qui recouvrent ses pattes, le lièvre variable ne s'enfonce pas dans la neige fraîche. Il laisse au sol une trace caractéristique: ses empreintes dessinent un Y.

FICHE D'IDENTITÉ
Nom scientifique: *Lepus timidus*
Surnom: blanchon (en hiver)
Famille: lagomorphe
Poids: de 2 à 4 kilos
Altitude en hiver: 2 000 mètres
Nourriture hivernale: bourgeons et rameaux
Statut: peu commun dans le Parc national.

Ses taches noires
En toute saison, l'hermine garde les yeux et le bout du museau noirs. L'extrémité de sa queue est garnie d'un manchon de poils noirs hiver comme été. L'hermine pourrait s'en servir comme d'un leurre, pour attirer les rapaces vers cet organe non vital.

FICHE D'IDENTITÉ
Nom scientifique: *Mustela erminea*
Famille: mustélidés
Poids: 150 à 300 grammes
Altitude maximale: 3 000 mètres
Nourriture hivernale: campagnol des neiges
Statut: l'espèce bénéficie d'une protection partielle au niveau national.

Des pattes de terrassier
Grâce à ses griffes, l'hermine grimpe aux arbres et fouille le sol, la litière de feuilles et la neige. En hiver, elle possède, sous les pattes, des touffes de poils entre ses coussinets qui l'isolent du froid.



L'hermine



Charte : la parole aux acteurs locaux

En 2007 et 2009, deux sondages téléphoniques sont menés auprès d'un échantillon représentant des habitants du Parc afin de comprendre leurs attentes dans l'aire d'adhésion. Au printemps 2009, des réunions de travail sur la charte ont mobilisé la population. Un cycle de concertation a rassemblé 300 personnes lors de 18 réunions. 17 questions soumises au débat ont recueilli plus de 2700 contributions. La somme de ce travail a servi de base à la rédaction de la charte. À la veille de sa signature entre le Parc et les communes adhérentes, comment est ressenti le projet localement ? Réponses.

ALAIN JARDINET, président de la société de chasse de la Vésubie

Le nouveau décret n'a entraîné aucune modification des limites des territoires de chasse ni des modes de chasse sur Saint-Martin-Vésubie. En revanche, il reconnaît les efforts que nous faisons pour entretenir les territoires de chasse, comme notre travail sur les chemins communaux ou privés, ou les cultures pour le petit gibier.

Le Parc insiste sur des points, comme la non-utilisation de plantes OGM, qui vont dans le sens d'une protection de la biodiversité. Nous avons d'ailleurs signé une convention avec l'Office national de la chasse dans ce domaine. Nous souhaitons réaliser des cultures mellifères, notamment sur le territoire du Parc. Nous en discutons actuellement. Nos anciens étaient visionnaires dans la gestion des écosystèmes : dans les années 1960, une grande partie du territoire de chasse de Saint-Martin-Vésubie avait été gelé pour protéger la faune, en particulier les chamois, les

coqs, les bartavelles et les blanchons. Les chasseurs ont aujourd'hui rejoint cette dynamique écologique, un peu occultée dans les années 1970-80. Nous avons eu récemment un débat autour des lâchers de lièvres : étant donné la raréfaction de ses populations, devions-nous autoriser des lâchers de lièvres d'élevage ? Après une concertation avec les chasseurs, les sociétés de chasse et les agents du Parc, nous avons décidé de ne pas le faire afin de ne pas altérer la souche noble du secteur. Si nous voulons préserver les espèces chassables sur la commune et faire en sorte que nos enfants voient la même chose que nous, nous avons intérêt à être « conservateurs ».

NOS ATTENTES DANS LE CADRE DE LA CHARTE

Nous ne sommes pas gênés par la charte et n'avons pas d'attente particulière. Ce qui sera fait en cœur du Parc en matière de protection de la faune sera bénéfique à Saint-Martin-Vésubie, comme aux communes adjacentes. On ne peut qu'adhérer ! Notre seul trait de discordance, le loup, ne sera, de toute façon, pas gommé...

LAURENT SURMELY, président de l'association La Sabença de la Valéia (Barcelonnette)

Depuis 2007, nous avons constaté une véritable ouverture culturelle des équipes du Parc national. Une vocation qui s'est affirmée ces dernières années. Le Parc est devenu un partenaire, au même titre que les collectivités territoriales qui nous soutiennent habituellement, à savoir les communes de la Vallée, la communauté de communes de l'Ubaye ou le pays d'art et d'histoire Serre-Ponçon-Ubaye-Durance. Ce changement d'orientation rejoint le but premier de notre association, celui de faire avancer les connaissances en matière d'histoire, de patrimoine, d'archéologie, de traditions, de langage et d'environnement sur la vallée et de les transmettre, à travers l'édition d'ouvrages, d'une revue trimestrielle, l'organisation d'expositions et de conférences. Nous avons bénéficié du soutien financier pour l'édition de *La Flore de la vallée de l'Ubaye* (2010). En septembre dernier, le colloque célébrant le

tricentenaire du traité d'Utrecht a reçu le soutien du Parc. Et nous travaillons sur l'événement phare 2013, également suivi par le Parc. Mais, plus qu'un partenariat financier, c'est une implication humaine et une écoute qui se manifestent au sein du Parc. Je tiens beaucoup à cet aspect essentiel qui permet de réaliser un projet de territoire. À titre d'exemple, en Ubaye, des gardes du Parc rédigent des chroniques naturalistes du trimestriel *Toute la Vallée*, édité par notre association, qui touche un public large. C'est le début d'un dialogue qui entraîne une série d'actions façonnant une politique culturelle à l'échelle d'un territoire tel que le Mercantour.

**NOS ATTENTES
DANS LE CADRE
DE LA CHARTE**

Une poursuite de ce qui a été initié! Nous attendons une confirmation et une consolidation des nouveaux engagements du Parc, afin de valoriser, ensemble, notre patrimoine culturel.

**JEAN-PIERRE CAVALO,
agriculteur en Roya**

La charte comporte un volet pastoralisme et agriculture, auquel le Parc s'est engagé auprès des agriculteurs avec les suivis de MAE, ce qui a produit un vrai changement dans notre activité d'éleveur. Je me suis engagé, par exemple, à travers une MAE, à en-

**CHRISTOPHE MÉNEIL, hébergeur
et accompagnateur en montagne à Valberg**

Le Parc étant étendu sur six vallées, la démarche d'écotourisme dans laquelle nous nous sommes engagés, mon épouse et moi, nous fait rencontrer des gens confrontés aux mêmes problématiques, partageant notre vision de l'accueil dans le contexte privilégié du Parc national. Le tourisme durable balbutie encore. Pourtant, on voit déjà se dessiner un réseau d'hébergeurs qui travaillent dans cette perspective. L'implication du Parc crée une dynamique entre les vallées. Cela nous sort de notre isolement. Depuis que nous avons ouvert notre chambre d'hôtes La Croix Saint-Jean, il y a quatre ans, nous sentons que les visiteurs recherchent de plus en plus un accueil intelligent, c'est-à-dire un accompagnement dans la connaissance des lieux autant que des prestations et des produits de qualité. Le visiteur n'est plus seulement un consommateur, c'est un acteur sensible à l'environnement, en quête d'une expérience authentique.

**NOS ATTENTES
DANS LE CADRE
DE LA CHARTE**

Qu'une véritable identité Mercantour émerge dans l'esprit des gens. Le territoire est, à mon sens, encore méconnu et demande à être valorisé, en toutes saisons. L'histoire et la culture de nos vallées intéressent énormément les gens. Nous attendons beaucoup du Parc qui a tant fait pour la protection de la nature et qui doit, à présent, nous aider à valoriser notre patrimoine culturel.

tenir une prairie de fauche en collaboration avec le Parc. Cela maintient des milieux ouverts et améliore la biodiversité. J'ai participé cette année au concours des Prairies fleuries et reçu le premier prix du département. Cela fait plaisir. Nous avons disputé le prix national le 7 décembre à Paris, avec les autres agriculteurs français engagés dans cette démarche. C'est vrai qu'il y a du changement dans les relations agriculteurs-Parc! Il ne faudrait pas que cette dynamique retombe. Le Parc doit s'ouvrir à la totalité des acteurs du territoire pour réussir à changer son image. La sagesse l'emportera...

**NOS ATTENTES
DANS LE CADRE
DE LA CHARTE**

En tant qu'éleveur, je souhaite que le Parc mette en avant le pastoralisme et le métier d'éleveur auprès du public. Dans la vallée des Merveilles, on parle beaucoup des gravures et des bergers du Néolithique, mais sur les bergers d'aujourd'hui, on communique peu! Lorsque les gens se promènent dans le Parc, ils devraient savoir pourquoi ils croisent un troupeau, en quoi consiste le métier d'éleveur et celui de berger, quelle est la raison de la présence des patous. Car il ne faut pas oublier que notre principal souci reste le loup et que la charte ne règlera pas les problèmes liés à sa présence.

CÉDRIC GIMELLO, architecte à Saint-Martin-Vésubie

En tant qu'architecte, je suis en charge de la rénovation du refuge privé de Fontanalbe, en Roya, en cœur de Parc. Pour mener à bien ce projet, j'ai intégré les préconisations établies par le Mercantour, telles que les normes de confort des randonneurs, d'adaptabilité ou d'assainissement.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale. Nous avons fait le choix d'employer des matériaux naturels: pierre, mélèze pour le bardage et isolants naturels. De plus, il s'agissait de minimiser l'impact écologique des travaux, en utilisant les pistes existantes, en réduisant l'apport de matériaux, la durée et l'ampleur du chantier. Ce projet est un challenge, d'autant qu'il entre dans la continuité de ma philosophie qui se résume en ces mots: «construire naturel». J'envisage l'architecture comme l'art

des proportions justes d'un bâtiment, qui repose sur un choix qualitatif de matériaux. Dans les communes du haut pays, les plans locaux d'urbanisme sont parfois très directs sur des points de détail comme la dimension des ouvertures, etc.

Cependant, ils ne livrent aucune préconisation d'ordre général concernant les revêtements de façades, les pentes de toiture, les matériaux de couverture... Cela peut créer une disparité architecturale sur une même commune.

**NOS ATTENTES
DANS LE CADRE
DE LA CHARTE**

La charte pourrait amener une concertation entre les élus, les professionnels et le Parc sur les règlements d'urbanisme. Nous manquons en effet de clés de travail, d'un fil conducteur architectural à l'échelle d'un village et de son paysage pour respecter l'identité du lieu: imposer une palette de matériaux sur une même commune me paraîtrait judicieux, par exemple.



Nouveau lâcher de gypaètes

Le grand rapace va bénéficier, ce printemps, d'un nouveau programme de réintroduction sur le Parc national du Mercantour, en collaboration avec son homologue italien le Parco Alpi Marittime. Une décision qui pallie la situation critique constatée en Sardaigne.



Au printemps 2011, lâcher de deux jeunes gypaètes dans le Parco Alpi Marittime.

GYPAETUS BARBATUS

Géant de 2,80 m d'envergure, le gypaète pèse 6kg. Il affectionne la vie en couple et niche dans des falaises inaccessibles. Longtemps chassé à cause de sa réputation de mangeur d'enfants et pour son plumage, le dernier individu a été tué en 1913 dans le Val d'Aoste. Ce vautour aux plumes marron, grises et beiges arbore, à l'âge adulte –soit 7 ou 8 ans–, un plumage blanc sur la tête et le ventre. Son régime est constitué d'os, à 80%. La ponte d'un ou deux œufs a lieu en janvier ou février. Le deuxième œuf constitue une sorte de réserve biologique car un seul poussin sera élevé. L'œuf éclot en mars ou avril.

À la mi-mai, deux, voire trois jeunes gypaètes de 90 jours seront installés dans des cavités rocheuses de la vallée de la Tinée. Un mois plus tard, ils prendront leur envol dans le ciel du Mercantour. Cette prochaine réintroduction est une demi-surprise. En 2009, lors du dernier lâcher officiel dans le Parc, les scientifiques évoquaient déjà cette possibilité car ils notaient que l'espèce peinait à constituer une population autonome.

De plus, les Alpes méridionales occupent une position stratégique en lien avec les Pyrénées, le Vercors ou la Corse. «Le lâcher prévu en Sardaigne ne va pas avoir lieu à cause des empoisonnements infligés à la faune nuisible, dont les carcasses constituent la nourriture privilégiée des gypaètes. Il nous revient donc d'effectuer cette réintroduction puisque nous sommes les plus au sud et les premiers à connaître la fonte des neiges. C'est le moment où les œufs éclosent et où les cadavres d'animaux morts pendant l'hiver apparaissent, fournissant la nourriture nécessaire aux jeunes charognards», explique Philippe Pierini, agent du Parc dans le secteur de la moyenne Tinée qui supervise cette opération avec le comité scientifique.

«Il s'agit du tout dernier lâcher dans le Mercantour. Comme les précédents, il est réalisé en collaboration avec la Fondation Prince Albert II de Monaco. Les oiseaux choisis sont nés en captivité et le protocole du suivi est inchangé : décoloration des ailes pour permettre le repérage pendant deux à trois ans ; suivi par télémétrie *via* des balises Argos fixées sur les ailes ; analyse génétique des plumes relevées sur le terrain pour les identifier. Le site retenu est une zone tranquille, facile d'accès, sur la commune de Roubion.»

Le temps, un allié de taille

Ces réintroductions, menées alternativement sur les territoires du Mercantour et Alpi Marittime depuis 1993, ont lâché 39 individus. En Italie, elles ne se sont pas interrompues. Un couple s'est fixé à Saint-Paul-sur-Ubaye depuis 2006 et, en 2008, un premier poussin y a vu le jour. Mais les naissances restent aléatoires : échec en 2009 et 2010, succès en 2011 et 2012. Un couple est en cours d'installation dans la Tinée et la reproduction pourrait avoir lieu prochainement. Aujourd'hui, le gypaète vit à l'état naturel dans les Pyrénées, en Corse et en Crète. On le trouve aussi dans certaines montagnes d'Asie et d'Afrique. ■

TROIS REFUGES ACCESSIBLES AUX HANDICAPÉS



© Eric Lebourteiller - PNM

En bordure de la route des Grandes Alpes, le Parc national du Mercantour est propriétaire de trois refuges où des travaux de rénovation et de mise en accessibilité aux handicapés sont en cours, principalement

réalisées par des entreprises régionales, pour un coût de près de 3 millions d'euros. À Bayasse (04), les travaux, commencés en 2010, s'achèveront l'été prochain. L'Europe, l'État, Paca et le conseil général les financent à 40%. La structure comprend un espace dédié à l'accueil, aux activités du Parc et des associations locales. Sur les onze chambres, cinq doubles sont dites « chambres bien-être ». L'objectif est d'obtenir le label Tourisme et Handicap qui atteste du confort et de l'accessibilité en cas de troubles moteurs, visuels, auditifs ou mentaux. À la Cayolle (04), l'intérieur et la salle de restaurant ont été réaménagés à l'automne 2012. Ouvert de mi-juin à mi-septembre, le lieu n'est pas conforme au label, l'installation d'une chambre au rez-de-chaussée n'étant pas envisageable. Le refuge de la Cantonnière (06), ouvert à l'année, dispose depuis juin dernier d'une chambre et de sanitaires pour handicapés au rez-de-chaussée et d'un logement pour le gestionnaire. À la Cayolle comme à la Cantonnière, les crédits manquent pour les travaux extérieurs, le Parc national étant, pour l'instant, seul financeur à hauteur de la moitié des investissements.

Inventaire des très vieux arbres

En 2009, le parc du Mercantour a entamé le recensement et la cartographie de ses plus vieux arbres (mélèzes, pins cembro, sapins...) et les résultats doivent être connus en 2013. Plusieurs cembros sont pluricentennaires sans avoir un diamètre remarquable cependant, leur développement se faisant sur des crêtes rocheuses. Certains mélèzes, eux, atteignent 2 mètres de diamètre. Des études dendrologiques leur attribuent plus de 500 ans d'âge, et quelques-uns sont millénaires ! Ces arbres, répartis en îlots, abritent des oiseaux, des chauves-souris, des insectes, ou des champignons, et leur plus forte densité se situe dans le vallon de la Braisse à Saint-Dalmas-le-Selvage. Un patrimoine biologique que le Parc s'emploie à conserver.

Enfin un guide sur la géologie du Mercantour !

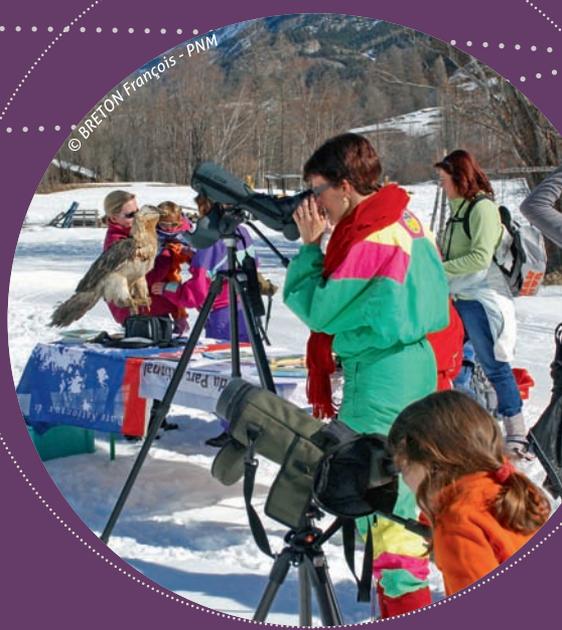
Cet ouvrage de 256 pages, à paraître en mai prochain, décrypte la géologie du massif du Mercantour. Le lecteur arpente douze itinéraires pédestres de tous niveaux, répartis dans toutes les vallées : du granit de l'Argentera au karst du Marguareis, en passant par les gorges rouges du Daluis et la vallée des Merveilles. Des informations sur la faune et la flore agrémentent chaque itinéraire.

Guide coécrit par les professeurs Michel Corsini et Jean-Marc Lardeaux de l'université de Nice Sophia-Antipolis et Patrice Tordjman, technicien du PNM, et coédité par Omniscience, le BRGM et le PNM.



© Philippe Audra

PÉDAGOGIE



© BRETON François - PNM

Sur les pistes d'Auron

Cet hiver, le Parc national du Mercantour sera présent sur les pistes de la station d'Auron pendant les vacances de février, pour la deuxième année consécutive. Un après-midi par semaine, deux agents attendront les skieurs à l'arrivée du téléphérique de Las Donas et du col de Blainon. Ces spots d'observation de la faune sauvage seront signalés par un étendard portant l'insigne des Parcs nationaux et une banderole imprimée signalant l'animation gratuite. Longue-vue et jumelles permettront d'observer chamois, mouflons, rapaces... Si certains souhaitent prolonger la rencontre, les agents garderont une panoplie d'outils pédagogiques : moulages d'empreintes, planches illustrées et une multitude d'anecdotes. Cette halte vise aussi à faire prendre conscience aux skieurs qu'ils évoluent à proximité du cœur d'un Parc national et d'en comprendre l'intérêt pour le maintien de la biodiversité. La sensibilisation aux valeurs écocitoyennes, à la protection de la nature et aux missions du Parc est fondamentale dans le cadre d'une station de sports d'hiver, où il convient d'être très attentif au riche patrimoine. En rééditant l'opération de 2011 qui avait connu un vif succès, le Mercantour souhaite améliorer l'attractivité de ce dispositif d'écotourisme.

Les itinéraires balisés sont l’emblème du Parc national du Mercantour. Ils valorisent le territoire en permettant aux visiteurs de le découvrir en toute quiétude. Ces chemins, qui plongent au cœur de l’histoire alpine méridionale, mobilisent l’expérience et le savoir-faire des équipes du Parc et de ses partenaires.

Claudine Francini



Les sentiers de la renommée

Un peuple d’éleveurs a colonisé, 8 000 ans avant notre ère, les vallées alpines et conduit ses troupeaux vers les alpages. Ces itinéraires eurent, au cours de l’histoire, différents usages : liaisons des habitations, commercial, pastoral, culturel, stratégique. Aujourd’hui, ils permettent aux randonneurs d’arpenter la montagne. Dans la zone cœur du Parc national s’entrecroisent 600 kilomètres d’itinéraires balisés mais la fréquentation touristique induit une érosion constante des chemins. « Sur un sentier, il faut entreprendre deux types de travaux. L’entretien consiste à piocher, débroussailler, épierrer, nettoyer les revers d’eau. La restauration implique des interventions plus lourdes comme la création de marches, d’empierrements, dits callades, ou de murs de soutènement », explique Jean-Marc Culotta, responsable du projet Sentiers-Signalétique au Parc. Les pierres nécessaires sont récupérées et travaillées sur place si la quantité et la qualité sont satisfaisantes, elles

peuvent aussi être hélitreuillées ou transportées sur « des brancards à matériaux ». « Le code des marchés publics nous impose de passer des appels d’offres. Nous travaillons avec la société Montagne Aménagement Patrimoine, fondée par Michel Ricklin, un ancien ouvrier saisonnier du Parc, et l’Office national des forêts. » Les ouvrages en pierres sont autobloqués, c’est-à-dire qu’ils ne nécessitent ni béton ni ciment. Lorsque le bois est nécessaire, c’est le mélèze qui est choisi.

Un savoir-faire préservé

Le résultat visuel des restaurations correspond à ce qui était fait autrefois. Les sentiers grand public sont rendus particulièrement confortables et sécurisés, il en existe une quinzaine dans la zone cœur, ils desservent de gros refuges, des lacs et des cols prestigieux. Afin d’établir le coût précis de ces interventions, Jean-Marc Culotta a mis en place des fiches techniques de suivi de chantier. « Ce travail a pris près de cinq ans mais,



Restauration du sentier
autour du lac d'Allos
(ci-contre).

Chantier de réfection du début
du sentier de Sanguinière, à Entraunes
(ci-dessous).



© Jean-marc Culotta / PNM

© Jean-marc Culotta / PNM

Un site aujourd'hui accessible aux handicapés : la cascade de la Lance à Colmars-les-Alpes

Dans le cadre de son programme d'actions pour promouvoir la mobilité douce, le Parc a aménagé, en 2010, le sentier d'accès à la cascade pour les personnes à mobilité réduite. Sur ce parcours de 1,4 kilomètre, les travaux réalisés ont consisté à reprofiler certains tronçons, installer un platelage en mélèze, aménager une aire de retournement...

pour que des personnes transportées en joëlette – chaise à porteur tout terrain munie d'une roue centrale – puissent accéder au site. Avec un budget global de 28 000 €, le projet a reçu le soutien financier de l'Europe (Programme Alcotra), du conseil régional et des conseils généraux.



© D.R.

aujourd'hui, tous nos travaux sont cotés, décrits et chiffrés.» Cette ambition a un coût, le financement de l'entretien et de la restauration du réseau de sentiers en cœur de Parc mobilise de nombreux partenaires. Dans les Alpes-Maritimes, le conseil général a investi à ce jour 718 000 euros. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les moyens financiers sont moindres et le conseil général n'intervient pas en zone cœur. En revanche, les intercommunalités se mobilisent. Les comités départementaux de la Randonnée pédestre du 04 et du 06 assurent une veille sur l'état des sentiers et balisent les itinéraires de grande randonnée. Pour sa part, le Parc a investi 2 325 000 euros depuis 2000. Des fonds européens Alcotra augmentent parfois l'enveloppe globale. La signalétique à destination des randonneurs est installée sur 1 200 sites pour un coût global de 450 000 €.

Un passage entre France et Italie : le sentier menant au col de Frémamorte à Valdeblore

La section restaurée de ce sentier concerne un tronçon de 2 kilomètres, depuis le col de Salèse, sur un dénivelé de 250 mètres. En 2010 et 2011, des emmarchements en pierre ont été réalisés pour faciliter le cheminement. Des murets en pierre sèche, des revers d'eau et une passerelle ont amélioré la maîtrise du ruissellement. Ce projet a bénéficié du soutien des fonds européens, de la région et des départements. 93 500 € ont été investis, soit près de 300 journées de travail pour les phases études et travaux. Dès 2013, les équipes du Parc et les entreprises locales travailleront de nouveau sur cet itinéraire en direction du col de Frémamorte (Projet Alcotra 2013-2014 : 60 000 € TTC).

TRIBUNE

CAROLINE MERLE, directrice adjointe du Parc



© D.R.

Police : la sensibilisation avant la sanction

Nos gardes-moniteurs ont une mission de police sur le territoire du Parc. Parfois mal comprise, elle est pourtant indispensable.

La mission de police, les gardes-moniteurs la conduisent en parallèle avec celles liées à la connaissance, à la pédagogie et au développement. Elle est parfois mal comprise, voire mal admise, localement. Y compris dans la presse dont les articles et reportages contribuent parfois à une fixation négative sur ce rôle pourtant essentiel de nos agents qui sont commissionnés et assermentés pour la mener à bien. Car leur mission de police relève tout autant de l'autorité directe du procureur de la République que de celle du directeur du Parc.

Mission nécessaire et utile

Cette mission couvre, en moyenne, un cinquième du temps de travail des gardes-moniteurs et s'avère indispensable à la protection du cœur de Parc. Ils veillent à ce que les règles en faveur du patrimoine naturel et culturel soient respectées, c'est-à-dire que personne ne porte atteinte, même involontairement, à la faune, à la flore, aux éléments culturels ou à la quiétude des lieux en cœur de Parc. Ils peuvent par ailleurs faire appliquer le droit commun de l'environnement sur l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, ils ont avant tout recours à la pédagogie : ils informent sur la réglementation du cœur de Parc, sur les conséquences possibles sur le patrimoine de tel acte ou telle activité, et invitent à cesser la perturbation. Plusieurs centaines de personnes sont ainsi sensibilisées chaque année, la sanction restant un ultime recours, limité à quelques cas (moins de 100 par an sur l'ensemble du parc), lorsque les impacts sont importants ou que l'interlocuteur a une attitude incorrecte. C'est donc une mission difficile qui requiert technicité, savoir-être et discernement ; elle est autant nécessaire qu'utile. Elle a par exemple permis la saisie de plus de 3500 brins de génépi au mois d'août dernier sur la tête de Gialorgues ! ■

AGENDA DE LA CHARTE

La loi de 2006 sur les parcs nationaux a instauré la mise en place d'une charte pour chaque parc. C'est un projet de territoire devant faire l'objet d'un large processus de négociation, prioritairement avec les communes qui composent le Parc national, doublé d'un long parcours de validation au niveau local puis national. La première étape engagée par les équipes du Parc fut la mise en place de « concertations valléennes ». Objectif : mieux appréhender les attentes locales et entamer la rédaction de la charte. Au fil des phases de sa consolidation, ce projet a été validé par les membres de notre conseil d'administration, au sein duquel les élus et personnes locales sont majoritaires. Les habitants ont pour leur part été consultés lors de l'enquête publique. C'est le Conseil d'État qui examine en dernier ressort ce projet de charte avant validation par décret du Premier ministre. Au final, le choix de l'adhésion reviendra aux communes via leurs conseils municipaux.

► 10 décembre 2007 :

adoption par le Conseil d'administration (CA) du Parc national du Mercantour des « Axes stratégiques » de la Charte.

► Avril 2009 à juin 2010 :

concertations valléennes.

► Mai 2010 : échanges en CA sur la base d'un avant-projet de Charte.

► Mai à juillet 2010 : contributions écrites des administrateurs, groupes de travail complémentaires.

► Septembre 2010 : premier examen de l'avant-projet par le Conseil national pour la protection de la nature (CNPN) et par le Comité interministériel des parcs nationaux (CIPN).

► Février 2011 : validation par le CA du projet détaillé.

► Avril 2011 : 2^e examen par le CNPN et le CIPN.

► 19 juillet 2011 : approbation par le CA du projet de Charte.

► Juillet 2011 : réalisation de l'étude d'évaluation environnementale et saisine de l'Autorité

environnementale.

► Août à octobre

2011 : consultation institutionnelle locale (dont les 28 communes et au total 122 organismes) et avis de l'Autorité environnementale.

► Novembre à décembre

2011 : enquête publique dans les 28 communes. Chaque citoyen est appelé à s'exprimer sur le projet de Charte du Parc.

► 30 mars 2012 : validation en CA du projet de Charte modifié après consultations publiques.

► Juin 2012 : examen final de la Charte par le CNPN et le CIPN.

► Décembre 2012 : examen par le Conseil d'État suivi de la signature du décret d'approbation de la Charte par le Premier ministre.

► 1^{er} semestre 2013 : décision des communes sur leur adhésion à la Charte (délai de 4 mois).

S'ABONNER

Si vous souhaitez vous abonner et recevoir chez vous le magazine du Parc national du Mercantour (2 numéros par an), envoyez un chèque de 5 € libellé à l'ordre de « Bayard Nature et Territoires », avec vos coordonnées, à :

Bayard Nature et Territoires,
Magazine du Mercantour, Savoie Technolac,
B.P. 308, 73377 Le Bourget-du-Lac Cedex.



JOURNAL DU MERCANTOUR

Journal d'information du Parc national du Mercantour

n°16 hiver 2013 • Semestriel. À télécharger sur www.mercantour.eu

Directeur de la publication : Alain Brandeis.

Responsables de la publication : Florent Favier, Emmanuel Gastaud

Journalistes : Caroline Audibert, Claudine Francini

Comité éditorial : Mathieu Ancely, Alain Brandeis, Stéphanie Errard, Florent Favier, Emmanuel Gastaud, Emmanuel Icardo, Barbara Martineau, Hervé Parmentier, Philippe Pierini, Olivier Thevenet.

Conception et réalisation : Bayard Nature et Territoires, BP 308, 73 377 Le Bourget-du-Lac, Tél. : 04 70 26 27 60.

Éditeur délégué : Olivier Thevenet. Conception graphique : Gaëlle Haas

Secrétariat de rédaction : Laurence Jacquet, Cécile Dufrene.

Photo de couverture : © Philippe Pierini - PNM

Dépôt légal : décembre 2012. Imprimé sur papier blanchi sans chlore par Musumeci s.p.a. (Italie).